

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00175

### APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS - ZAC PASTEUR - ECOQUARTIER DES BERGES DU GIER A L'HORME

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 117

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY,

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160216-D20160017510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,  
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,  
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Michelle GALLAND, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON,  
Mme Joelle RICARD, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Stéphane VALETTE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016**

### **APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS - ZAC PASTEUR - ECOQUARTIER DES BERGES DU GIER A L'HORME**

#### **I - RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE DE L'OPERATION ET DE LA PROCEDURE MENE**

La friche Pasteur de L'Horme (anciennes forges et fonderies) a été identifiée par Saint-Etienne Métropole comme site d'intérêt stratégique au titre de sa compétence « Aménagement durable du territoire » dans sa délibération du 13 février 2006.

Cette friche, d'environ 6 ha, est située à proximité immédiate du centre-ville et est délimitée au nord par le Gier ; au sud par la RD 88 avenue Pasteur ; à l'ouest par le parc Pasteur, et à l'est par un lotissement privé.

En 2007, Saint-Etienne Métropole a engagé une étude pré-opérationnelle sur cette friche. Le projet a ensuite été poursuivi par la commune de L'Horme qui s'est engagée dans un projet de reconversion de ladite friche.

Suite à la réalisation des études de faisabilité urbaines et des études d'avant-projet pré-opérationnelles, la commune de L'Horme a défini un périmètre et une programmation cohérente au regard de ses besoins et attentes en matière de renouvellement urbain de ce secteur.

Saint-Etienne Métropole a continué à soutenir la commune de L'Horme en apportant son concours technique et financier au déroulement de ces études préalables et au montage de l'opération.

Par délibération du 28 février 2014, le Conseil Municipal de L'Horme a approuvé le bilan de concertation préalable et le dossier de création de la zone d'aménagement concerté dénommée ZAC Pasteur.

La commune de L'Horme a défini une série d'enjeux pour l'aménagement du site :

- la reconquête d'une friche en cœur urbain ;
- la création d'espaces de nature en lien avec le Gier ;
- la mise en œuvre d'un quartier mixte et fonctionnel ;
- la réalisation d'une opération axée autour du développement durable.

Pour mémoire, le programme des constructions prévoit 13 440m<sup>2</sup> de surface de plancher soit 187 logements et environ 10 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher à vocation économique développés dans la grande Halle.

L'opération est d'envergure pour la commune de L'Horme et va durablement structurer l'espace et la géographie du centre-ville. De ce fait, Saint-Etienne Métropole, au regard du

caractère exceptionnel du projet et compte tenu des enjeux économiques, a attribué deux fonds de concours à la commune de L'Horme lors de son Conseil Communautaire du 27 janvier 2014 :

- fonds de concours exceptionnel dans le cadre de l'accompagnement au volet économique du projet,
- fonds de concours Mobilité Durable – Plan Vert et Bleu dans le cadre de l'aménagement d'une voie verte.

Par la délibération du Conseil Municipal de la commune de L'Horme en date du 26 mai 2014, la réalisation de cette opération a été confiée à la SPL CAP METROPOLE dans le cadre d'une concession d'aménagement.

## II – PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Conformément aux articles R 311-7 et R 311-8 du Code de l'Urbanisme, la commune de L'Horme a soumis à Saint-Etienne Métropole, le Programme des Equipements Publics composé d'équipements d'infrastructures répondant aux besoins générés par le programme de construction en voiries, réseaux et plantations. Pour chacun d'eux, sont identifiés le maître d'ouvrage, la personne publique qui le prendra en charge et en assurera la gestion, ainsi que la répartition du coût du financement de chaque équipement.

Le Programme des Equipements Publics, tel que décrit au livre II du dossier de Réalisation de ZAC, est établi comme suit :

- une voie verte intégrée dans le Schéma de Mobilité Durable Intercommunal et dans la Trame Verte et Bleue Métropolitaine ;
- des sentes piétonnes nord-sud ;
- une place publique d'entrée et un parking mutualisé ;
- une voirie est-ouest ;
- une voirie de desserte des îlots interne de la ZAC ;
- l'accompagnement en espace vert et cheminements mixtes des voiries de la ZAC ;
- les réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la ZAC (électricité, télécommunications, gaz, adduction d'eau potable, eaux usées, système de gestion alternative des eaux pluviales, gestion des déchets).

Le détail du Programme des Equipements Publics se présente comme suit :

Equipement	Maîtrise d'ouvrage	Gestionnaire Futur	Financement	Année de réalisation
Voirie et espaces vert				
Voie Verte et Bleue	CAP METROPOLE	VILLE	ZAC	2016 à 2024
Sentes piétonnes	CAP METROPOLE	VILLE	ZAC	2016 à 2024
Place publique	CAP METROPOLE	VILLE	ZAC	2016 à 2024
Parking mutualisé	CAP METROPOLE	SEM	ZAC	2016 à 2024
Voirie structurante	CAP METROPOLE	SEM	ZAC	2016 à 2024
Voirie de desserte	CAP METROPOLE	SEM	ZAC	2016 à 2024
Réseaux				
Eau potable	CAP METROPOLE	SEM	ZAC	2016 à 2024
Assainissement EU	CAP METROPOLE	SEM	ZAC	2016 à 2024
Réseau eau pluviale	CAP METROPOLE	SEM	ZAC	2016 à 2024
Réseau d'électricité	CAP METROPOLE	VILLE	ZAC	2016 à 2024

Réseau éclairage public	CAP METROPOLE	VILLE	ZAC	2016 à 2024
Réseau télécom	CAP METROPOLE	VILLE	ZAC	2016 à 2024
Réseau gaz	CAP METROPOLE	GRDF	ZAC	2016 à 2024
Conteneurs déchets (OM et PAV)	CAP METROPOLE	VILLE	ZAC	2016 à 2024

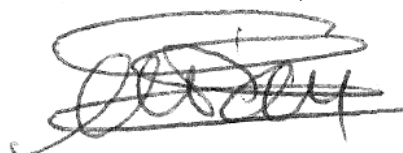
Conformément à la délibération du 10 septembre 2015 approuvant le transfert, notamment de la compétence voiries, et la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, et conformément au Pacte Métropolitain approuvé le 03 juin 2015, il est rappelé que le transfert de la compétence voirie exclue les compétences suivantes : déneigement, nettoyage, élagage, fleurissement, éclairage public, qui restent de compétence communale.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à approuver le Programme des Equipements Publics de la ZAC Pasteur – Ecoquartier des Berges du Gier à L'Horme, tel que décrit dans le dossier de réalisation établi par la commune conformément à l'article R 311-8 du Code de l'Urbanisme.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**